BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 023-2005/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON DE DEVELOPPEMENT CONCLU LE 29 MARS 2005 A WASHINGTON D.C. ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION (PRCA).

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 24 mai 2005 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de don de développement conclu le 29 mars 2005 à Washington D.C. entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet de renforcement des capacités de l'administration (PRCA).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 24 mai 2005.

Le Président

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Folga Ildevert LANKOANDE